

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20220328-22-028-INF-BAT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Publication : 30/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 22/028/INF-BÂT

SÉANCE DU 28 MARS 2022

OBJET : INFRASTRUCTURES - BÂTIMENTS

Marché forain de Poretta - Approbation du programme et du plan de financement.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 21 mars 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Janine ZANNINI à Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI à Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI à Véronique FILIPPI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Santina FERRACCI ; Didier LORENZINI à Claire ROCCA SERRA ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Antoine LASTRAJOLI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 21/188/RÉG du 20 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'organisation d'un marché communal implanté au sein du quartier Puretta, le long de la voie « Traversa d'I Canni ». Cette disposition linéaire correspond à l'état d'aménagement existant du domaine public.

La Traversa d'I Canni est une simple chaussée de 6 à 8 mètres de largeur, traversant la parcelle communale n° 247 AK 586, laquelle présente à cet emplacement une largeur totale d'environ 35 mètres. Il s'agit d'un espace adapté à l'aménagement d'une véritable place publique. Il est en conséquence proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la mobilisation de l'ensemble de l'emprise publique sise Traversa d'I Canni pour la disposition du marché.

L'organisation du marché communal de Puretta requiert un projet d'aménagement urbain du secteur. Ces travaux satisferont les besoins suivants :

- faire de l'installation du marché une action fondatrice de la requalification urbaine du quartier, bénéfique à un large public, par l'aménagement d'un espace aujourd'hui non valorisé,
- rationaliser et concilier les différentes fonctions du site : circulation et stationnement, accès aux installations des entreprises riveraines, organisation pertinente (notamment sécurisé) du marché communal,
- réserver un secteur public hors circulation, apte à l'installation des étals du marché forain, et prédisposé à l'édification future d'une halle couverte.

Le parti d'aménagement proposé consiste à réorganiser l'ensemble de la parcelle communale, au moyen d'une voirie périphérique et d'un grand parvis central. Les travaux comprennent, outre les travaux de chaussées et trottoirs, le développement de l'assainissement pluvial et de toutes les infrastructures de réseaux nécessaires à l'organisation du marché. Le montant estimé des travaux de 692.989,27 € HT, soit 762.288,19 € TTC, est décomposé comme suit :

DESCRIPTIF SOMMAIRE	MONTEANT
Lot n° 1 - AMENAGEMENTS VRD	495.642,17
INSTALLATION DE CHANTIER	9.200,00
TRAVAUX PREPARATOIRES	13.577,00
MISE EN FORME DU TERRAIN	40.010,00
DEVELOPPEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL	86.811,67
CREATION D'INFRASTRUCTURES DE RESEAU	44.401,00
ADAPTATION DES EMERGEANCES DES RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT	6.399,00
AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS ET DE LA VOIRIE	257.656,00
INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN ET DE SIGNALISATION	21.800,00
CREATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RESEAU D'ECLAIRAGE	14.787,50
DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	1.000,00
Lot n° 2 - ENROBES A CHAUD	142.347,10
AMMENE ET REPLI DU MATERIEL	3.100,00
COUCHE D'IMPREGNATION	8.106,00
GRAVE BITUME	66.700,00
COUCHE D'ACCROCHAGE	3.377,50
BETON BITUMINEUX	44.550,00
PLUS-VALUE POUR MISE EN ŒUVRE MANUELLE	520,00
TRANSPORTS D'ENROBES	15.993,60
Lot n° 3 - CONSTRUCTION DE SANITAIRES	30.000,00
CLOS ET COUVERT	15.600,00
SECOND OEUVRE	14.400,00
AUTRES DEPENSES	25.000,00
ALEAS & IMPREVUS	20.000,00
ACTUALISATION	5.000,00

DESCRIPTIF SOMMAIRE	MONMANT
TOTAL HT ESTIMATION PROGRAMME	692.989,27
TVA 10 %	69.298,92
TOTAL TTC ESTIMATION PROGRAMME	762.288,19

La consistance détaillée du projet est exposée dans le mémoire de présentation annexé au présent rapport.

Le projet considéré est éligible à des aides financières de l'Etat et de la Collectivité de Corse (CdC). Les fonds mobilisables sont :

- pour l'Etat la DETR 2022, au titre de « l'aménagement des zones artisanales ou commerciales »,
- pour la CdC la dotation quinquennale 2020/2024.

Il en résulte le plan de financement précisé ci-dessous :

Désignation	Taux	Montant
Total dépense € HT		692.989,27
Etat - DETR	40,00%	277.195,71
Collectivité de Corse - Dotation quinquennale	40,00%	277.195,71
Total aides	80,00%	554.391,42
Part communale HT	20,00%	138.597,85
Rappel TVA		69.298,92
Part communale TTC		207.896,77
Total opération TTC		762.288,19

Le programme bénéficierait ainsi d'une aide globale de 554.391,42 € HT, représentant 80,00 % de la dépense totale HT, et réservant une part communale de 138.597,85 € HT, soit 207 896,77 € TTC.

Le calendrier prévisionnel au stade actuel permet d'envisager un démarrage des travaux en mai 2022.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme d'aménagement de la place du marché forain de Puretta, et son plan de financement, comme indiqués dans le rapport ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 21/188/RÉG du 20 décembre 2021 relative à l'organisation des marchés municipaux - Actualisation 2022,

Vu le mémoire de présentation,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le projet d'aménagement de la place du marché forain de Puretta, sur la parcelle communale n° 247 AK 586, sise Traversa d'I Canni - quartier Puretta, pour un montant global de 692.989,27 € HT, soit 762.288,19 € TTC, tel qu'exposé dans le rapport qui précède.

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement du programme tel que défini à l'article 1 et dans le rapport qui précède, comprenant une aide publique d'un montant de 554.391,42 € HT, représentant 80,00 % de la dépense totale HT, et réservant une part communale de 138.597,85 € HT, soit 207.896,77 € TTC, tel que résumé ci-dessous :

Désignation	Taux	Montant
Total dépense € HT		692.989,27
Etat - DETR	40,00%	277.195,71
CdC - dotation quinquennale	40,00%	277.195,71
Total aides	80,00%	554.391,42
Part communale HT	20,00%	138.597,85
Rappel TVA		69.298,92
Part communale TTC		207.896,77
Total opération TTC		762.288,19

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

ARTICLE 4 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 5 : Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	10
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

